

Genre du véhicule Chariot de travail (véhicule spécial)	*)	Marque de fabrique A T L A S	Type A B 1 3 0 2 D	Référence d'homologation N° CH 5040 08
Constructeur	H. WEYHAUSEN KG, Maschinenfabrik, D-2870 Delmenhorst / BRD			valable jusqu'au 31.12.78
Identification	"AB 1302 D" sur la plaquette du constructeur "132 M" devant le No du châssis			bruit
Plaquette constr.	à droite, à l'avant de la tourelle			
N° du châssis	à droite, à l'avant latéralement sur le longeron au-dessus de l'essieu avant			
Ident. du moteur	"F4L 912" plaquette à droite, sur le bloc, sous le démarreur			
Importateur princ.	AIMSA Bau- und Giterumschlagmaschinen, Riedackerstrasse 1, 8153 Rümlang			
Véhicule homologué	132 M 18 243	Signes fixes dans code du type		AB 1302 D / 132 M

Châssis	
Nombre d'essieux	2 Nombre de roues 8
Direction	hydrostatique, système Orbitrol
Transmission	hydrostatique + boîte méc. compl. route / terrain
Nombre de vitesses	2 Entraînement toutes roues
Frein de service	air comprimé/hydraulique air comprimé = 1 circuit) à expansion interne, hydraulique = 2 circuits) sur toutes les roues
Frein auxiliaire	(à ressort, progressif, à expansion interne, sur le cardan; libération de secours par réservoir séparé; libération mécanique par vis sur le cylindre
Frein d'arrêt	(contrôle de pression;
Contrôle 2 circ.	(cylindre avec lampe-témoin dans la cabine

Moteur	
Marque	DEUTZ Type F4L 912
Construction	en ligne Temps 4
Carburant	D Position arrière
Refroidiss.	air Nombre cylindr. 4
Alésage	100 Course 120
Cylindrée	3769 CV-impôt 19,20
Puissance en CV	DIN 46,3 kW(63 CV) à 1/min 2150
Bruit	75 dB/A à 1/m 2150 **
Silencieux	1 = 640 x ø 180 mm
Mesure des gaz	Bacharach 3 Bosch noirçissement 2,4 (95 %)

Carrosserie	
Nombre de portes	1 Indic. vit. =
Ceintures sécurité	= Rétroviseur +) à gauche + à droite
Cale	2 = 330x180x150mm Attelage =
Antivol	=
Nombre de places	
1	av. 1 centre ar.
Dimensions	
Longueur	int. 7200 ext. 2500 Empattements
Largeur	2500
Hauteur	3450 Vole av. 1945 ar. 1945
Porte à faux	lat. 3620 Voies av. ar.
	av. 1080 Braquage g. 16200 d. 15800
Distance volant - vers l'avant du véhicule	4700 *

Poids					
avant	5230	arrière	6370	total	11600
Poids à vide		(poids à vide avec godet)			
Charge utile					
Poids total					13500
Garantie fabr.	9,00 - 20	9,00 - 20			(Variantes
Dimens. pneus	14 / 6,75	14 / 6,75			voir
Ply / bar	9240	9240			remarques)
Charge pour V max	50	50			
Garantie poids remorquable avec frein					
Garantie poids remorquable sans frein					
Garantie poids de l'ensemble					
Poids remorquable testé					
Vitesse maximale selon le constructeur				20,0 km/h	
Vitesse maximale testée à 2200 t/min au moteur				19,0 km/h	

Equipement	§)	
Feux de route	M	(E)
Feux de croisement	M	(E)
Feux de position	A	(E) dans M
Feux rouges	R-S1	(E)
Feux stop	R-S1	(E)
Clignoteurs	av	AV/ 4 (E) ar 2a (E)
Catadioptrés	av	I (E) ar I (E)
Feux de gabarit	av	2+1 A(E) ar R (E)
Feux complément.	-	
Eclairage plaque	-	
Essuie-glace	1 balais sans lave-glace	
Avertisseurs	BOSCH 0 320 143 02 CH 5 0301 07	
	ou d'autres modèles homologués	

Indications pour le permis de circulation

Genre du véhicule	Chariot de travail (véhicule spécial)		
Marque et type	A T L A S	AB 1302 D	
Homologation N°	CH	5040 08	
Carrosserie	excavatrice		
Places	total	1	avant 1
Poids à vide	11600	Carburant	D
Charge utile	-	CV-impôt	19,20
Poids total	11600	Cylindrée	3769

Remarques, modifications, conditions et inscription dans le permis de circulation

- *) Véhicule spécial: distance volant - vers l'avant du véhicule = 4700 mm.
- ***) Mesure du bruit selon l'OCE: avec le véhicule en marche = non conforme.
- +) Rayon de visibilité de 12 m: non conforme; 1 miroir rétroviseur complémentaire est obligatoire sur la droite (215x175 mm convexe).
- §) Equipement : la distance des clignoteurs latéraux depuis l'avant du véhicule est admise pour raisons techniques; les catadioptrés arrière doivent être fixés à la verticale; le dégivreur est monté par l'importateur.

A noter dans le permis de circulation:

- 101 - 1 plomb sur butée de pleine charge;
- 104 - des miroirs rétroviseurs permettant d'observer sur les côtés sont obligatoires (par mauvaise visibilité personne auxiliaire);
- 125 - autorisation spéciale obligatoire;
- 137 - signalisation jaune/noir: sur le bras du godet + 1 feu de gabarit à l'avant, sur la flèche;
- 138 - protection : à l'arrière, l'arête intérieure de la lame-niveleuse;
- 141 - doivent être assurées : la tourelle; la flèche au moyen d'un tube d'appui de 1440 mm;
 - un miroir rétroviseur est obligatoire sur la droite, 215x175 mm convexe (rayon de visibilité);
 - le contrôle 2 circuits (contrôle de pression avec lampe-témoin) doit être branché lors de courses de transfert;
 - les feux prescrits doivent être montés y compris les catadioptrés;
 - le levier de commande de gauche servant à articuler le godet doit être abaissé vers l'arrière.

Remplace FH CH 5040 08 du 17.01.78
contrôle 2 circuits

(03.04.78)

Lieu et date de l'homologation Rümliang, 17.01.78
Berne, 23.-24.02.78

Homologation fédérale des types de véhicules

Chariot de travail
(véhicule spécial)

A T L A S

AB 1302 D

CH 5040 08

Fiche complémentaire

I

Complément du 17.01.79 - Ad.

Autre importateur : A I M S A Autos Import et Machines SA.,
20, rue Boissonnas, 1211 Genève 26

Mesures du bruit selon l'OCE:

avec le véhicule en marche : 19 km/h, M2, iA 7,16 = 81,5 dB/A

à proximité de l'échappement: 88 dB/A à 2200 t/min

Emplacement du microphone : à 50 cm de la sortie de l'échappement, à 1,2 m du sol

Insonorisation : capot en polyestère avec caoutchoucs absorbants;
pièce en polyestère dans le compartiment du moteur pour étouffer le
bruit d'aspiration du ventilateur;
cuve en plastique sous le moteur (sans matière absorbante)

La limitation de la fiche d'homologation au 31.12.78 est supprimée.

Bellach, 19.03.79 (correction "Insonorisation") - jak